



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3573**

commune (s) :

objet : Partenariat avec NEDO - Contrat de prestation intégrée entre la Communauté urbaine de Lyon et la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence pour le pilotage et la mise en oeuvre opérationnelle du projet Lyon Smart Community

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Madame Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

Bureau du 17 septembre 2012**Décision n° B-2012-3573**

objet : **Partenariat avec NEDO - Contrat de prestation intégrée entre la Communauté urbaine de Lyon et la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence pour le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle du projet Lyon Smart Community**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine de Lyon et l'organisation japonaise New energy and industrial technology development organization (NEDO) ont engagé, depuis 2011, un partenariat dans les domaines de l'énergie et des nouvelles technologies associées à la maîtrise de celle-ci.

Dans le cadre de ce partenariat, le projet Lyon Smart Community a été conçu pour permettre l'expérimentation de nouveaux concepts sur le quartier Confluence à Lyon. Il s'agit plus précisément d'un projet de démonstrateur en grandeur réelle, utilisant, à l'échelle d'un quartier, plusieurs technologies japonaises avancées dans le domaine de l'efficacité énergétique. L'objectif est de faire de ce quartier, d'ici mi-2016, un site remarquable dans ce domaine précis, Confluence étant le site portant les projets de démonstration smart community de NEDO en Europe.

NEDO est une organisation gouvernementale spécialisée dans le développement stratégique des nouvelles technologies de réseaux et de villes intelligentes. Elle a identifié l'agglomération lyonnaise, et plus particulièrement le site de la Confluence, comme un terrain d'expérimentation européen idéal pour la mise en œuvre de ce démonstrateur. Ce choix s'est déterminé au regard du rôle précurseur de la Confluence et des actions engagées et reconnues en matière de développement durable sur ce quartier en mutation : obtention du label Concerto, premier quartier durable WWF, reconnaissance comme éco-quartier par le Ministère français de l'environnement et du développement durable.

Pour encadrer ce partenariat, les Présidents de NEDO et de la Communauté urbaine de Lyon ont signé, le 15 décembre 2011, un memorandum of agreement (MOA ou convention d'engagement). Ce document décrit précisément l'objet du projet Lyon Smart Community, ses objectifs, sa localisation, le planning global, les obligations réciproques des partenaires (NEDO, Communauté urbaine de Lyon et autres partenaires techniques du projet), ainsi que le cadre d'application et d'organisation du projet. Il s'agit d'une collaboration à titre gracieux, sans charge financière pour la Communauté urbaine de Lyon.

Le projet Lyon Smart Community comporte 4 tâches principales :

- **la démonstration d'un bâtiment à énergie positive (BPOS)** construit, dans le quartier de Lyon Confluence, par Bouygues immobilier. Ce bâtiment devra assurer la génération, le stockage et la gestion de toutes les énergies nécessaires à tous les usages. Ce bâtiment sera positionné en face du nouveau centre commercial, par rapport au plan d'eau, à l'angle du cours Charlemagne,

- la mise en œuvre et la démonstration d'un système de gestion de l'énergie pour véhicules électriques employant des énergies renouvelables, à destination des entreprises du quartier Confluence. Les véhicules seront fournis par le groupe PSA-Peugeot-Citroën et Mitsubishi Motors et la gestion de la flotte partagée sera assurée par Veolia Transdev. La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) assurera la fourniture d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques) avec le soutien d'ERDF,

- la démonstration d'un système de suivi de la consommation domestique d'énergie pour l'électricité, le gaz et l'eau, avec une attention particulière pour la mesure détaillée de la consommation d'électricité. Cette démonstration aura lieu dans des logements sociaux de la Cité Perrache, en partenariat avec l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat,

- la démonstration d'un système de gestion communautaire pour l'audit énergétique des autres aspects du projet et la mise en place d'une plateforme d'analyse énergétique à destination de la Communauté urbaine et des habitants.

Pour assurer le pilotage d'ensemble du projet Lyon Smart Community et la mise en œuvre opérationnelle des tâches sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, celle-ci souhaite confier à la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence une mission d'ingénierie et de pilotage, sous la forme d'une prestation intégrée, en vue d'aboutir à la réalisation optimale de ces 4 tâches.

En effet, la SPLA Lyon Confluence est à même d'assurer à l'échelle du quartier une cohérence sur les projets permettant de positionner celui-ci à l'avant-garde des éco-quartiers ou quartiers intelligents pour une meilleure gestion des énergies (notamment tâches 1, 2 et 4 du projet). Elle possède également toutes les compétences en terme de coordination de projets complexes dans la rénovation urbaine (essentielles pour les tâches 1 et 3).

La SPLA sera chargée pour le compte de la Communauté urbaine du suivi technique, sur site, des activités planifiées ainsi que du budget associé. Pour cela, elle assurera la coordination de l'ensemble des activités des partenaires intervenant sur le projet en organisant notamment les comités techniques de chaque tâche du projet (invitation, ordre du jour, compte-rendu).

Les comités techniques auront pour objet de veiller au bon avancement de chacune des 4 tâches et de régler les aspects techniques, juridiques, administratifs relatifs à celles-ci, en phase opérationnelle. Ils réunissent :

- les partenaires du NEDO (Toshiba, Mitsubishi Motors, etc.),
- les partenaires français impliqués dans la tâche concernée (Bouygues Immobilier, PSA-Peugeot Citroën, la CNR, Veolia Transdev, Grand Lyon Habitat, ERDF, etc.),
- les services de la Communauté urbaine ou de la Ville de Lyon concernés par la tâche.

La SPLA exercera également une mission de reporting général vis-à-vis de la Communauté urbaine.

Le marché proposé est un marché conclu entre un pourvoir adjudicateur, la Communauté urbaine, et un cocontractant, la SPLA Lyon Confluence, sur laquelle la Communauté urbaine exerce un contrôle comparable à celui qu'elle exerce sur ses propres services. La SPLA Lyon Confluence réalise l'essentiel de ses activités pour la Communauté urbaine et elle applique, pour répondre à ses besoins propres, les règles de passation des marchés publics prévues par l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au codes des marchés publics.

En conséquence, et conformément à l'article 3.1° du code des marchés publics, le présent contrat peut être signé avec la SPLA Lyon Confluence sans publicité ni mise en concurrence. Son exécution commencera à la date de notification pour se terminer le 30 juin 2016. La prestation s'élèvera à un montant global et forfaitaire de 341 000 € HT, soit 407 836 € TTC, payable sous la forme d'une avance et de 4 acomptes successifs.

Il est proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit contrat de prestation, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer, avec la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence, le contrat de prestation intégrée (dit in house) pour la mise en œuvre opérationnelle et le pilotage du projet Lyon Smart Community sur la période 2011-2016, et tous les actes contractuels y afférents, pour un montant de 341 000 € HT, soit 407 836 € TTC, conformément à l'article 3.1 du code des marchés publics.

2° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 - compte 6228 - fonction 90 - opération n° 0P02O2627 pour un montant de 407 836 € selon l'échéancier suivant :

- 75 000 € HT, soit 89 700 € TTC en 2012,
- 75 000 € HT, soit 89 700 € TTC en 2013,
- 75 000 € HT, soit 89 700 € TTC en 2014,
- 75 000 € HT, soit 89 700 € TTC en 2015,
- 41 000 € HT, soit 49 036 € TTC en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2012.